



COMMUNE DE NORDHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers	
Élus :	15
En Exercice :	12
Présents :	12
Absents excusés :	0

Séance du 24 Avril 2017 Convocation du 18 Avril 2017

Sous la présidence de M. Maurice HEYDMANN – Maire

Membres
présents :

Adjoints :

UNTERSTOCK Stéphane, BURG Eric, CONRATH Gérard, BAEHREL Christophe.

Conseillers Municipaux :

KRATZ Denis, FELS-BERNHARDT Estelle, DORER Eric, WEBER Jean-Claude,
MATTERN Céline, BASTIAN Cédric, REGENASS Hubert.

Membre absent
excusé :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Organisation des temps scolaires.
4. Adhésion au Scot de la Bruche.
5. Diagnostic d'éclairage public.
6. Encaissement chèques.
7. Intégration de parcelles de terrain dans l'actif de la commune à titre de régularisation.
8. Délibération d'un projet de rénovation des sanitaires du centre socio-culturel.
9. Approbation devis et factures.
10. Groupe de travail.
11. Divers.

En préambule, M. le Maire signale qu'il convient de rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- **Vente de terrain.**

26/17 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 Mars 2017

M. le Maire demande aux élus présents s'il y a des observations à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017.

Cela n'étant pas le cas, on peut passer aux signatures.

27/17 Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal acceptent que Mme Alicia FEIST, secrétaire de Mairie, assume le secrétariat pour cette séance.

28/17 Organisation des Temps Scolaires

Vu le décret 2016-1049 du 1^{er} août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les propositions similaires faites par les conseils de l'École Maternelle Les Tilleuls, l'École Élémentaire Pierre Pflimlin et le Groupe Scolaire Nordheim-Marlenheim concernant l'organisation des temps scolaires,

Vu l'organisation prévue par le Projet Éducatif Territorial (P.E.D.T.) mis en place pour la période 2015-2018 sur les communes de Marlenheim et de Nordheim,

Considérant le courrier de Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale du 7 mars 2017 appelant les communes à se prononcer sur l'organisation des temps scolaires sur la commune suite à l'expérimentation de la répartition des temps d'enseignement sur huit demi-journées et le regroupement des activités périscolaires le vendredi après-midi,

Considérant la demande faite par l'Association des parents d'élèves (A.P.E.E.M.) d'instaurer un décalage de 10 minutes entre les horaires de l'après-midi de l'École Maternelle Les Tilleuls et de l'École Élémentaire Pierre Pflimlin,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les horaires comme suit

Groupe Scolaire Nordheim-Marlenheim :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h05 11h35	08h05 11h35	08h05 11h35	08h05 11h35	08h05 11h35
Après-midi	13h35 15h45	13h35 15h45		13h35 15h45	
N.A.P.					13h35 16h05

<i>Enseignement</i>
<i>Activités périscolaires</i>

Remarques :

- Les élèves scolarisés en maternelle peuvent arriver jusqu'à 8h30 le matin.
- Les N.A.P. sont ouvertes à partir de la Grande Section.
- La durée des ateliers N.A.P. peut varier d'1h ou de 2h30.

29/17 Adhésion au Scot de la Bruche.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE)

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

VU l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes à la majorité qualifiée (2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population)

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble et de la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU la délibération n° 73/2017 du 28 mars 2017 du conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, décidant de ne pas adhérer au SCOTERS ni au SCOT de la Région de Saverne d'une part et d'adhérer au SCOT de la Bruche d'autre part,

APPELE à se prononcer sur l'adhésion au SCOT de la Bruche,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ

DONNE SON ACCORD à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble au SCOT de la Bruche,

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,
- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
- Monsieur le Président du SCOT de la Bruche,

30/17 Diagnostic d'éclairage public

M. le Maire informe les membres présents que dans le cadre de la réhabilitation de notre éclairage public nous pouvons bénéficier d'un diagnostic réalisé par les services énergétiques de l'ES.

La réalisation de ce diagnostic d'éclairage public s'effectue en deux phases pour un audit complet de toutes les installations d'éclairage public.

Phase 1 : le recensement (durée 2 mois) :

- Etat des lieux exhaustif des réseaux d'éclairage public
- Etat des lieux exhaustif des matériels d'illumination pérenne
- Etat des lieux exhaustif des matériels d'éclairage sportif
- Relevé des données électriques, mécaniques et énergétiques
- Création de la base de données cartographique sur Autocad sous format informatique dwg
- Création de la base de données alphanumérique sur Excel sous format informatique XLS.

Phase 2 : établissement d'un rapport (durée 2 mois)

- Recueil et analyse des données existantes
- Inventaire photographique et diagnostic technique
- Bilan financier
- Etablissement d'un rapport des réseaux d'éclairage public et d'illuminations présenté en Mairie
- Bilan d'éco efficacité énergétique
- Planification pluriannuelle des mises aux normes et secteurs permettant la réalisation d'économie d'énergie
- Mise à disposition de l'ensemble des données précitées sous format papier et/ou informatique sans besoin de logiciel spécifique (xls ou pdf).

La base de l'offre est calculée sur 160 points lumineux et 5 armoires de commande.

Montant total phase 1 et 2 : 1 950,00 euros HT

L'ensemble des membres présents approuve le diagnostic et autorise M. le Maire à signer l'offre ES services énergétiques afin de lancer la 1^{ère} phase.

31/17 Encaissement chèque

- M. le Maire informe les membres présents que suite à l'établissement du procès-verbal d'arpentage N°182 effectué par le cabinet CARBIENER Thierry, enregistré par le cadastre le 20 février 2017, relatif au morcellement de la parcelle section AH N°196 en 3 parties, une facture de 900 euros TTC a été établie au nom de la commune.

De ce fait, et comme convenu avec les futurs acquéreurs, les frais sont à leur charge, à savoir :

- 300 euros pour M. et MME PALATINO
- 300 euros pour M. EBY et MME ODRY
- 300 euros pour M. LIBERATORE et MME KAYSER

Le Conseil Municipal accepte ces chèques à l'unanimité.

- M. le Maire informe le conseil municipal que suite au sinistre de dégâts des eaux au niveau de la sacristie, Groupama indemnise la commune à hauteur de 262,40 euros TTC.

Le Conseil Municipal accepte ce chèque à l'unanimité.

32/17 Intégration de parcelles de terrain dans l'actif de la commune à titre de régularisation.

La commune souhaite céder trois parcelles de terrains agricoles. Ces terrains dont les origines de propriété sont anciennes, n'ont jamais été comptabilisés dans l'actif communal. Or pour réaliser les cessions, il est nécessaire que les terrains soient inscrits à l'actif.

Il convient donc d'incorporer, à titre de régularisation les parcelles suivantes (lieudit: Auf dem Viehweg) :

- parcelle AH N°388/196- identification cadastrale – 1.86 ares - la valeur comptable d'intégration est fixée à 5 580 euros (soit 3 000 euros/are).
- parcelle AH N°389/196- identification cadastrale – 2.87 ares - la valeur comptable d'intégration est fixée à 8 610 euros (soit 3 000 euros/are).
- parcelle AH N°390/196- identification cadastrale – 1.24 ares - la valeur comptable d'intégration est fixée à 3 720 euros (3 000 euros/are).

Le conseil municipal à l'UNANIMITÉ, autorise donc le comptable public à intégrer ces parcelles dans l'actif communal par opération non budgétaire aux conditions de la présente délibération.

33/17 Délibération d'un projet de rénovation des sanitaires du centre socio culturel.

M. le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la rénovation des sanitaires du centre socio-culturel, la commune va solliciter une subvention de la part du Sénat dans le cadre de la mise aux normes des ERP.

Afin de permettre la poursuite de l'instruction auprès des services compétents, *le Conseil Municipal* :

- *Soutient la démarche initiée par M. Le Maire,*
- *Approuve le plan de financement détaillé,*
- *Définit le planning des travaux.*

PLAN DE RELANCE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de rénover les sanitaires du centre socio-culturel afin de les mettre aux normes des ERP en créant notamment des toilettes pour personnes à mobilité réduite.

2. PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE DE L'OPERATION

Les travaux seront autofinancés par la commune.

3. PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION

Les travaux débuteront courant septembre 2017.

4. CHOIX DE L'ENTREPRISE

Une entreprise a été consultée:

- Entreprise Rémy HEUSCH- Ittenheim, pour un montant de 22 382.50 euros H.T.

Nous sommes néanmoins dans l'attente d'autres devis.

Une attestation de non commencement de travaux sera délivrée au Sénat pour validation du dossier.

34/17 Approbation devis et facture

- Monsieur Eric BURG présente 5 devis pour la réfection de diverses voies communales (rue du Holzweg/ rue de la Chapelle):
 - Eiffage : pour un montant de 21 096,00 euros HT
 - Trabet : pour un montant de 24 205,00 euros HT
 - Lingenheld : pour un montant de 22 045.00 euros HT
 - Sater : pour un montant de 20 815.00 euros HT
 - Colas : pour un montant de 23 485.00 euros HT

L'ensemble du conseil municipal décide de valider l'offre de l'entreprise SATER.

- Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise EG SIGNALISATION pour des travaux de marquage au sol en vue de créer un passage piéton au niveau du groupe scolaire, côté maternelle ainsi que des travaux de marquage au sol au niveau du parking du groupe scolaire et ce pour un montant de 858 euros HT.

Pour des raisons techniques, l'ensemble du conseil municipal décide d'attendre la mise en place des feux avant de procéder à ces travaux.

35/17 Vente de terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur et Madame REITER, domiciliés 3 rue Alfred Kastler 67520 MARLENHEIM se sont portés acquéreurs du terrain à bâtir n°9 contenant 9.50 ares dans le lotissement communal « AM NEUEN BERG » à Nordheim.

- *La commune s'engage à leur vendre ce terrain au prix de 16 000 €/are T.T.C. Le montant total du terrain s'établit à 152 000 euros T.T.C.*
- *Les membres du conseil autorisent M le Maire à signer l'acte de vente.*

36/17 Groupe de travail

- Une commission s'est réunie en date du 10 avril 2017 afin de préparer le conseil municipal de ce soir.

37/17 Divers

- M. le Maire tient à Féliciter Madame Alicia FEIST pour l'excellente gestion des élections présidentielles dans notre commune.
- M. le Maire fait la lecture d'un courrier de l'association pèlerinage-Tambov. Cette association sollicite une subvention dans le but d'entretenir les sites de sépultures de « Malgré-Nous ». Les membres du conseil décident de verser une subvention mémorielle de 150 euros par an pour soutenir cette association.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Fondation du Patrimoine qui tient à remercier la commune pour le versement de 150 euros pour la subvention 2017.
- Monsieur le Maire fait la lecture d'un courrier de Mme PÉCUNIA concernant la gestion de la bibliothèque municipale.
- M. le Maire informe les membres présents des différentes propositions de noms pour le groupe scolaire faites par les élèves de l'école suite à la mise en place d'une boîte à idées au groupe scolaire.
- M. le Maire avise les membres présents d'une demande du service instructeur au sujet du permis de construire de M. RAUX situé rue de la Chapelle PC06733517R0002. En effet, selon le service instructeur « Le projet de M. Raux n'est pas conforme à l'article 11-UB du PLU, qui prévoit que les façades seront soit en matériaux naturels conçus pour rester apparents, soit recouvertes d'enduites, peints ou non. Le volume à toiture plate situé au milieu (entre les 2 volumes à toiture double pans) est constitué d'acier corten en façade, qui n'est pas un matériau naturel.», et souhaite ainsi savoir ce que la commune décide de faire. Les membres présents décident de demander à M. HEYDMANN de rencontrer les pétitionnaires afin de trouver ensemble une solution amiable convenant aux deux parties.
- M. le Maire informe les membres présents que les deux derniers terrains du lotissement Am Neuen Berg seront vendus incessamment :
Un de 9.50 ares pour 152 000 euros et un de 7.40 ares pour 118.4 00, ce qui fera un total de 270 400 euros.
- M. le Maire signale aux membres du conseil que Madame Alicia FEIST a procédé à la publication du marché public pour la mise en place des feux à l'entrée sud du village. Les entreprises ont jusqu'au lundi 15 mai 12h pour déposer leur offres.
- M. le Maire informe les membres présents que le permis modificatif déposé par la société SAS TROISA pour la rénovation de la grange impasse de l'école a été accordé. Les travaux se poursuivent. La possibilité d'un recours de tiers n'est pas à exclure.
- M. le Maire signale par ailleurs que le permis pour la construction d'un maison d'habitation déposé par Mme et M. BOHL Henri rencontre actuellement des soucis d'instruction au niveau de la DDT.
- L'ensemble du conseil procède à la planification pour la journée des élections du 7 mai prochain.
- Suite à la visite du site avant le conseil, M. le Maire avise les membres du conseil que des devis seront demandés pour la rénovation de la façade du centre socio-culturel au 5, place des Nobles.
- Madame Estelle FELS-BERNHARDT revient sur la mise en place du logiciel installé à la bibliothèque pour la gestion du fonds de livres et signale qu'à ce jour le système n'est toujours pas en état de fonctionner.
- Elle tient par ailleurs à informer les membres présents que des bénévoles interviendront le 1^{er} mai pour la rénovation des bancs et tables du biotope.
- M. Denis KRATZ tient à signaler qu'actuellement les paysans rencontrent des problèmes face aux dégâts occasionnés par la recrudescence de nombreux cavaliers dans les champs de blé et les pairies. Il souhaite que la commune fasse un courrier

aux différents centres équestres des alentours afin d'y remédier le plus rapidement possible.

- M. Eric BURG fait un rapide compte rendu de la cérémonie du fleurissement intercommunal qui s'est tenue le 21 avril dernier à Kirchheim. Suite à la démission de MME Marine KUHM-HOLLNER il faudrait désigner un nouveau référent au sein de notre commune pour suivre le dossier.

La séance est levée à 22h00.

Pour extrait conforme
A Nordheim, le 25 Avril 2017

Le Maire
Original Signé